



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 107443

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le dispositif de « médecin référent ». La loi du 13 août 2004, dans le souci de maîtriser les dépenses de santé, a invité les patients à choisir et à déclarer à l'assurance maladie leur médecin traitant. Aussi, il souhaiterait savoir si un premier bilan de ce dispositif a été réalisé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107443

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10782